

ARRÊTÉ N°A-2023-199

CM-2023-085 DATES DES OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE EN 2024

Le Maire de la Ville de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le code du travail et notamment son article 3132-26,

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 qui modifie les deux premiers alinéas de l'article L 3132-26 du code du travail, notamment quant aux règles d'ouverture des commerces le dimanche,

Vu la délibération 2023-085 de la ville de Carrières-sur-Seine du 27 novembre 2023 portant sur la dérogation au repos dominical,

Vu la délibération n°23-129 du conseil communautaire de la CASGBS du 3 décembre 2023 portant sur la dérogation au repos dominical,

Considérant l'intérêt pour les commerces carrillons et leurs employés d'ouvrir à leur clientèle certains dimanches judicieusement choisis au cours de l'année 2024,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des dimanches pouvant faire l'objet d'ouverture dominicale à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Dimanches relevant de la décision du seul conseil municipal (cinq dimanches) :

Le premier dimanche de l'année (le 7 Janvier 2024),
Le second dimanche de l'année (le 14 janvier 2024),
Le dimanche de la fête des grands-mères (le 3 mars 2024)
Le dimanche suivant l'Ascension (le 12 mai 2024)
Le premier dimanche de septembre (le 1^{er} septembre 2024),

Dimanches relevant de la décision du conseil communautaire (sept dimanches) :

Le second dimanche de septembre (le 8 septembre 2024),
Le dernier dimanche des vacances de la Toussaint (le 3 novembre 2024),
Le dernier dimanche de novembre (le 24 novembre 2024),
Le second dimanche de décembre (le 8 décembre 2024),
Le troisième dimanche avant Noël (le 15 décembre 2024),
Le dimanche précédant Noël (le 22 décembre 2024),
Le dernier dimanche de l'année (le 29 décembre 2024).

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à

- Monsieur le Préfet
- Madame la Directrice Générale des Services.

Mairie de Carrières-sur-Seine le 18-12-2024



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse